



AVIS PUBLIC

RELATIF À L'ADOPTION DU CALENDRIER 2024 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 octobre 2023, le conseil a adopté le calendrier suivant de ses séances ordinaires pour l'année 2024 qui débuteront à **19 h 30**, et ce, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec :

D'adopter le calendrier suivant des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 qui débuteront à 19 h 30 :

Lundi 15 janvier
Lundi 19 février
Lundi 18 mars
Lundi 15 avril
Mardi 21 mai
Lundi 17 juin

Lundi 15 juillet
Lundi 19 août
Lundi 16 septembre
Lundi 21 octobre
Lundi 18 novembre
Lundi 16 décembre

DONNÉ à Labelle, ce 7 novembre 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière